

Critères d'attribution de l'allocation Erasmus

Dossier suivi par

T 02 47 88 10 30

ce.0370037p
@ac-orleans-tours.fr

78 rue des Douets
37095 Tours Cedex 2

- 1) avoir trouvé un stage à l'étranger d'une durée minimum de 2 mois : soit 9 semaines de date à date (exemple du 25 avril au 25 juin)
- 2) les conventions signées par toutes les parties
- 3) le mérite de l'étudiant : travail, comportement, assiduité...
- 4) Participation aux partenariats avec les établissements et/ou entreprises étrangères
- 5) Le projet professionnel de l'étudiant : projet personnel présenté devant l'équipe pédagogique relevant de l'intérêt de réaliser un stage dans une entreprise et/ou un pays précis.
- 6) les conditions financières de l'étudiant (boursiers, chômage...)
- 7) le pays d'accueil : niveau de vie du pays d'accueil, coût du logement par exemple...